

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande de renouvellement d'autorisation au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement de la station d'épuration de Carcassonne Saint-Jean et de son système de collecte sollicitée par Monsieur le Président de Carcassonne Agglo

Par arrêté n° 2018/0035, une enquête publique portant sur la demande susvisée, est prescrite du 27 août 2018 au 27 septembre 2018 inclus soit pour une durée de 32 jours

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale, ou un refus, pourra être prononcé par arrêté du Préfet de l'Aude.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif est Monsieur Didier LALOT, Ingénieur généraliste en aménagement et développement durable en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête par le Président du tribunal administratif.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, le courrier relatif à l'absence d'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public en mairie de Carcassonne. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www2-services-etat-aude.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/les-autres-dossiers-r1687.html>
- gratuitement sur un poste informatique, en mairie de Carcassonne, aux jours et heures d'ouverture aux publics.

Les observations relatives au projet pourront être envoyées pendant la durée de l'enquête, soit :

- par courrier à la mairie de Carcassonne – Service Urbanisme - 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne – à l'attention de Monsieur Didier LALOT, commissaire enquêteur,
- par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-stepcarcassonne@aude.gouv.fr

Les courriels seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www2-services-etat-aude.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/les-autres-dossiers-r1687.html> dans les meilleurs délais possibles. Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact ainsi que le courrier relatif à l'absence d'avis de l'autorité environnementale.

La commune de Carcassonne est désignée siège de l'enquête.

Les communes concernées sont :

les communes raccordées à la station d'épuration de Carcassonne Saint-Jean :

- Alairac – Berriac – Carcassonne – Caux et Sauzens – Cazilhac – Lavalette - Palaja – Pennautier – Villemoustaussou ;

et les communes qui sont prévues d'être raccordées entre 2018 et 2022 :

- Conques sur Orbriel - Couffoulens – Leuc - Pezens – Preixan – Rouffiac d'Aude – Roullens – Ventenac-Cabardès – Verzeille - Villalier – Villegailhenc – Villesèquelande ;

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de CARCASSONNE – Service Urbanisme - 32, rue Aimé Ramond (11000) le :

- | | | | | |
|------------------------------|----|---------|---|---------|
| • le lundi 27 août 2018 | de | 09 h 00 | à | 12 h 00 |
| • le vendredi 07 septembre | de | 13 h 30 | à | 16 h 00 |
| • le jeudi 27 septembre 2018 | de | 14 h 30 | à | 17 h 30 |

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de Carcassonne ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www2-services-etat-aude.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/les-autres-dossiers-r1687.html>.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de Carcassonne Agglo - 1, rue Pierre Germain - 11000 Carcassonne.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Monsieur DUPASQUIER – Directeur Grand Cycle de l'Eau – Pôle Services Techniques et Services à la Population – Carcassonne Agglo
Courriel : bruno.dupasquier@carcassonne-agglo.fr – Tél. : 04.68.10.56.00